



Lettre 2 - mai 2020

*C'est un devoir ... de présenter ... Un visage dont le sourire soit
capable de comprendre la famille.. de l'immigré. »
Jean Rodhain, fondateur du secours catholique*

Quand vous lirez cette lettre, le déconfinement aura commencé. Mais il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions quant aux réfugiés, aux sans papiers et à ceux qui sont retenus dans des centres de rétention. Cependant, il faut remarquer que tant qu'il ne sera pas possible de renvoyer chez eux ceux qui ne sont pas admis dans un pays, les CRA n'ont plus lieu d'être juridiquement parlant

Il faut sauver des vies

Tous les pays prennent des mesures drastiques pour éviter l'extension du coronavirus.

Il y a déjà des milliers de morts dans le monde.

En méditerranée, ce sont 20 000 migrants qui sont mort en 20 ans.

Tous les pays prennent des mesures drastiques pour éviter l'arrivée des migrants.

- Il faut sauver des vies des habitants de certains pays.

- Il ne faut pas sauver des vies d'habitants de certains autres pays.

Il nous reste à choisir,

A moins que sauver la vie d'un humain soit valable, quelque soit l'humain et son origine géographique.

Comment maintenir un peu d'espoir ?

Nous sommes souvent atteint par la tristesse et le découragement. Nous voyons notre vie journalière comme une défaite : celle des réfugiés persécutés dans leur propre pays ou n'y pouvant plus vivre pour des raisons climatiques, celle des pauvres, des exclus, des victimes, de la maladie ou du coronavirus, de la violence familiale, des guerres, de l'abandon. En cette période de pandémie, nombreux sont ceux et celles qui souffrent de la maladie et de la solitude. Que dire alors des sans papiers ou prisonniers qui sont atteint du covid-19 ?

Le gouvernement, parce que soutenu par l'opinion publique (qui est matraquée par les médias) trouve des solutions pour soutenir un peu certaines de ces personnes afin qu'elles puissent garder un brin de dignité.

Alors que fait-il pour les réfugiés qui ont été persécutés dans leur pays, qui ont parcouru de nombreux pays avant d'arriver dans notre pays pour y trouver un peu de paix, de travail et surtout pour y garder leur dignité ?

MCG

France

la France a décidé de prolonger ses **contrôles aux frontières jusqu'au 30 octobre 2020** prochain, en raison du virus et toujours de la «*menace terroriste*».

Dans une **lettre au Premier ministre**, une **centaine de députés et de sénateurs** français

demandent l'adoption de la même mesure de régularisation temporaire des sans-papiers présents sur le territoire français pendant l'épidémie de coronavirus ; ils invoquent « une mesure de salubrité² publique » face à la « situation dramatique des sans-papiers et des sans-abri »... **Une carte de résident doit être attribuée à tous, afin que chacun puisse pleinement accéder au droit à la santé, à l'éducation, au travail et à un logement digne.** (lire <https://www.gisti.org/spip.php?article6379>)

Jacques Toubon, défenseur des droits a réclamé la **fermeture immédiate des centres de rétention administrative et la libération** des personnes qui y sont retenues, car les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour assurer leur sécurité, ni celle des professionnels qui y interviennent. Le **Conseil d'État a rejeté sa requête** sur deux motifs. **a)** Les conditions de rétention ne seraient « pas menaçantes » pour la santé et **b)** l'État a dernièrement pu procéder à quelques éloignements, prouvant que quelques-uns restent possibles, et en conséquence la rétention potentiellement justifiée. **MAIS :** **a)** Sur les conditions « pas menaçantes » pour retenu(e)s et personnels : le Conseil d'État se base d'une part sur le fait que les CRA sont récemment devenus assez peu pleins (37 personnes pour 120 places au Mesnil-Amelot) ; **b)** Des « éloignements », rares, ont lieu, preuve de leur non-impossibilité. Cependant il précise : « Il n'appartient pas [au juge] de se prononcer sur l'opportunité des décisions de l'autorité administrative ni de juger de la cohérence de ces décisions avec d'autres actions menées par les pouvoirs publics. »

La Cimade demande une régularisation immédiate et durable des personnes sans-papiers et, au-delà de cette mesure, elle exhorte plus que jamais le Gouvernement à entendre les voix nombreuses et plurielles qui lui demandent de changer d'approche politique : les conditions d'accès à un titre de séjour stable, respectant le droit à la vie privée ou familiale de chacun, offrant un droit au travail et à la protection sociale, doivent être profondément et durablement simplifiées pour offrir à toutes les personnes installées en France une vie digne, dans une dynamique d'égalité des droits avec les nationaux.

Alors qu'il s'agit d'un droit fondamental garanti par la Constitution et la Convention européenne des droits de l'homme, le ministère de l'intérieur a **supprimé**, les clauses qui garantissaient explicitement la liberté d'expression et de **témoignage sur les situations vécues par les personnes enfermées**. Réduire au silence les associations qui interviennent auprès de ces personnes serait une atteinte grave à leurs droits et à la liberté d'expression et de témoignage des associations : « L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie. » (Charte entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales - 4 février 2014 article II). Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons d'exercer votre autorité pour que soit **garantie la liberté d'expression et de témoignage des associations intervenantes dans les centres de rétention administrative**, comme doit être préservée celle de l'ensemble des associations et organisations de la société civile chargées d'une mission d'intérêt général.

Actes de solidarité

Rappelons que par un arrêt rendu ce 26 février, la Cour de Cassation juge que **la protection des actes solidaires** n'est pas limitée aux actions purement individuelles et personnelles et **n'exclut en aucun cas une action militante exercée au sein d'une association**. Diverses organisations prennent acte de cette décision avec une grande satisfaction et continuent de militer pour la fin du harcèlement judiciaire contre toutes les personnes qui viennent en aide aux personnes migrantes ; qu'elles soient militantes, membres d'associations ou simplement citoyennes solidaires.

Hébergement solidaire

Par respect des mesures d'hygiène, plusieurs associations ont stoppé les nouveaux placements de migrants chez des particuliers en France, créant ainsi un embouteillage pour certaines personnes dans des hôtels ou à la rue. Les hébergements solidaires dits "d'urgence", organisés à la nuit, ont

quant à eux complètement cessé. Ces hébergements (comme Utopia 56) proposent aux migrants dans le besoin un simple bout de canapé chez l'habitant, le temps d'une nuit ou deux. En 2019, quelque 3795 personnes (des familles, des couples ou des femmes seules), dont 1 700 enfants, ont pu profiter de ce dispositif à Paris et dans sa proche banlieue.

Structures d'hébergement inadaptées au confinement

L'« l'Espace santé droit », lieu d'accueil et d'accompagnement de personnes étrangères malades, forçait, un sans papier, sous couvert d'une attestation dérogatoire non conforme, à quitter ladite structure d'hébergement toute la journée, à sortir entre 9h et 18h ; donc à errer dans les rues, peu important les risques pour sa santé et celle des autres. Alerté sur cette situation, le comité pour la santé des exilées est entré en relation avec la Mairie de Paris qui est intervenue rapidement. Le centre d'hébergement a fait volte-face et accepté que les hébergés restent au centre toute la journée.

Titres de séjour : la durée de validité est prolongée de 6 mois

Compte tenu du contexte sanitaire, (épidémie de Covid-19) la durée de validité des titres de séjour et récépissés de demande de titre de séjour, détenus par les ressortissants étrangers est exceptionnellement prolongée de 6 mois. (le 23 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les services concernant plus spécifiquement les demandeurs d'asile reprennent également progressivement.

Depuis le 5 mai, l'Ofii a repris l'enregistrement des demandes d'asile (pour les personnes vulnérables : femmes, familles, personnes avec un handicap, etc). Depuis de déconfinement partiel du 11 mai, l'Ofpra envoie ou remet en mains propres ses convocations. Les entretiens reprennent pour statuer sur les demandes d'asile.

Régions

Alençon

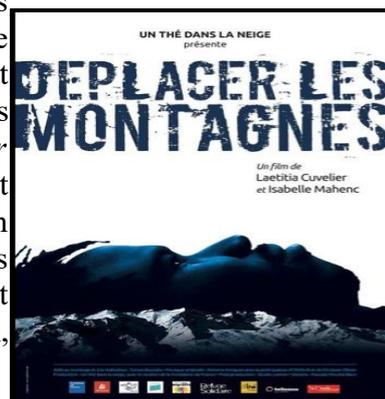
Douze familles syriennes réfugiées cuisinent pour des soignants et préparent 50 repas aux soignants de l'hôpital d'Alençon, avec des spécialités de leur pays.

Armentières

70 migrants volontaires sont hébergés dans l'internat du lycée G. Eiffel, projet mené par la Croix Rouge, ce sont des personnes venant de Grande Synthe et/ou de Calais, afin, en cette période Covid 19, d'éviter les regroupements et donc réduire le nombre de migrants (plusieurs centaines de part et d'autre) dans les squats de Grande Synthe et de Calais, Il s'agit pour l'essentiel de kurdes ; la croix rouge cherchait un traducteur, l'un des deux jeunes qui sont hébergés par une association, est kurde irakien et a accepté de tenir ce rôle.

Briançon

L'équipe du Refuge solidaire avec l'aide de Médecins du Monde, des familles d'accueil continuent de faire vivre l'accueil à Briançon et d'accompagner les personnes exilées durant ce temps suspendu. L'équipe de Tous migrants reste aussi mobilisée pour que les droits des plus vulnérables soient respectés en temps de crise et au-delà. L'équipe d'« Un thé dans la neige », a fabriqué un long métrage documentaire : *Déplacer les montagnes* qui était en vision sur la toile durant le confinement et qui devrait être visible en province plus tard. Pendant plus d'un an, Isabelle Mahenc et Laetitia Cuvelier ont filmé les rencontres entre les personnes exilées qui arrivent après un long périple et celles qui les accueillent entre les montagnes. Anne, Yves, Fanfan,



Max et Alia habitent les vallées du Briançonnais. Les chemins de l'exil ont conduit Ossoul, Abdallah, Ali et Boubacar dans ces montagnes frontalières et refuge. Comment se rencontrent-ils ? Quels sont leurs colères, leurs rêves et leurs espoirs ? Comment tentent-ils de déplacer des montagnes ? Dans leurs récits et dans les moments de fraternité qu'ils partagent, s'esquissent des réponses et d'autres interrogations...

Calais

Le secours catholique œuvre toujours, malgré des conditions difficiles. La générosité et la solidarité continuent. Mais les personnes qui ne peuvent pas être confinées sont très vulnérables. Le coronavirus continue de se propager.

Gap

Après un dépôt en référé au tribunal administratif de Marseille, dans une ordonnance rendue le 3 avril, le juge a enjoint à la préfète des Hautes-Alpes "d'assurer l'hébergement d'urgence des 23 jeunes gens". La décision est valable "jusqu'à ce que le juge des enfants ait statué sur leur minorité réelle, ou, si elle intervient antérieurement, jusqu'à la fin officiellement déclarée de l'état d'urgence sanitaire en France".

Grande-Synthe

Le camp de Grande-Synthe a été détruit par un incendie. Plus de 1 700 réfugiés y vivaient. Le vendredi 24 avril, quatre personnes ont été arrêtées après avoir observé et filmé l'évacuation violente d'un camp d'exilés par les forces de l'ordre. Les opérations de mises à l'abri forcées sont d'une grande violence envers les exilés. L'enfermement dans des hébergements collectifs est loin d'être optimal en période de crise sanitaire.



Maraude à Grande-Synthe : les personnes exilées se cachent pour fuir les violences policières. (Utopia 56)

Ile de France

L'accès au droit d'asile ne peut pas être suspendu. Pour l'Ile de France, le 21 avril, le tribunal administratif de Paris, a décidé [que les préfetures] devaient respecter leurs obligations à l'égard des demandeurs et demandeuses d'asile dans les délais. En effet, il a jugé que le décret du 23 mars 2020 n'avait ni pour objet ni pour effet de permettre aux préfetures de suspendre l'enregistrement des demandes d'asile mais qu'elles devaient au contraire mettre en place les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prescrites. La préfeture a cinq jours pour rétablir le système et l'Ofii doit ré-ouvrir la plate-forme téléphonique sans délai.

Le ministre de l'Intérieur a fait appel de cette ordonnance devant le Conseil d'État. La question était

alors : l'État peut-il décider, en dehors de tout cadre légal, de s'affranchir de ses obligations en matière d'accès à la demande d'asile dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ? La réponse est non.

Le 30 avril 2020, le **Conseil d'État**, a donné raison aux sept associations (Acat, Ardhis, Droits d'urgence, Gisti, Kâli, LDH, Utopia 56) et au Défenseur des droits. Il a ordonné la **réouverture des GUDA** (guichets uniques pour demandeurs d'asile) dans un délai de 5 jours, en priorité pour les personnes plus vulnérables.

Le droit d'asile est un droit fondamental et l'État ne peut pas s'exonérer de ses obligations , même en période d'épidémie.

Depuis le 14 avril, aucune mise en rétention de migrants sans-papiers n'a eu lieu en Ile-de-France.

Lille

Le centre de rétention administrative est rempli : plus de 45 personnes y sont actuellement enfermées, ni les juges ni les préfets ne libèrent ces personnes. Il y a eu des actions pour protester contre les conditions pendant le Ramadan. Quatre personnes ont été menottées et transférées à Metz dès le lendemain matin.

Mesnil-Amelot

Les retenus des CRA de Palaiseau et de Plaisir ont été regroupés dans le CRA du Mesnil Amelot. Les détenus sont obligés d'y vivre dans des conditions scandaleuses de saleté et de proximité. Des révoltes ont eu lieu pour protester contre le manque de mesures sanitaires concernant le coronavirus. Elles ont été réprimées et certains prisonniers ont été déplacés vers les CRA de Lille et de Oissel .

Le mercredi 29 avril différentes préfectures ont mis en œuvre l'expulsion d'une cinquantaine de personnes enfermées dans les prisons du Mesnil-Amelot, de Lille-Lesquin et de Toulouse, etc. vers la Roumanie à travers un vol spécialement affrétés par Tarom, une compagnie roumaine.

Le jeudi 30 avril plusieurs cellules sont brûlés. Les pompiers et des employés d'EDF interviennent pour retaper le tout au plus vite. Le 3 mai une cellule du bâtiment 10 est brûlé ; les retenus devront dormir dans des chambres encore pleine de cendre.

Metz-Queuleu

La Cour européenne des droits de l'homme a épinglé plusieurs fois la France pour traitements inhumains et dégradants, et en particulier le centre de rétention de Metz-Queuleu, champion de France de l'enfermement des enfants.

Oissel Les CRA : vue de l'intérieur

"Nous sommes actuellement 7 retenus au Centre de Rétention de Oissel, tous sortis de prison, sans contact, pour la plupart d'entre nous, avec nos familles. La situation est insupportable ici : en raison du confinement, il nous est impossible de recevoir de la visite de nos proches ...Nous n'avons pas accès à des tenues de rechanges, certains n'ont même pas de sous-vêtements ; la situation est tellement hors normes, inhumaine que le bon déroulement d'une journée s'en trouve perturbé.



La cour de promenade qui doit être ouverte toute la journée ne l'est que 45 minutes par jour et ce seulement par la volonté des policiers qui n'ont ni masques ni gants même lors des palpations .Il ne nous est pas permis d'acheter de l'eau ou toute autre boisson , il ne nous est pas permis d'acheter des produits alimentaires ou des cigarettes alors que nous y avons droit, nous ne pouvons non plus acheter des portables ou des cartes de téléphone pour la cabine ; Nous avons tous une vie familiale et sociale, à titre d'exemple, l'un de nous a appris hier la mort d'un proche et s'il est amené à quitter la France, il perdra le lien avec sa fille...

L'isolement se fait pesant, nous n'avons aucune activité et nos santés se dégradent ; nous vivons dans la peur, il est impossible de respecter les geste barrière, si un seul arrivant se trouve contaminé, nous le serons tous. Le risque est important. Tous les retenus ici comprennent et parlent le français, certains sont arrivés enfants ou très jeunes en France.

Nous estimons que les conditions de rétention sont indignes, c'est une double peine et ce d'autant plus qu'il est impossible de procéder à l'expulsion de qui que ce soit, ce qui rend la rétention injuste et injustifiable .

Nous voulons insister sur l'absurdité d'un prolongement de la rétention car dans le contexte du confinement, la circulation des avions ne reprendra pas normalement avant septembre. Nous demandons nos libérations immédiates et la fermeture du CRA pour préserver nos santés et nos dignités, protéger nos proches qui souffrent et s'inquiètent ..."

Toulouse

Sept nouvelles personnes sorties de prison ont été enfermées ces 3 derniers jours. Alors que certaines ont leur papiers, un CDI, une famille !

Versailles

La reprise, en préfecture, sera lente. En effet, tous les primo-demandeurs ne pourront se manifester qu'à partir de septembre. Et tous les rendez-vous de mai sont annulés

Vienne

La préfecture de la Vienne, vient de rejeter les dossiers de plusieurs jeunes qui allaient signer des contrats de travail. Les patrons ne comprennent pas non plus. L'un d'eux arrivé il y trois ans s'apprête à valider un CAP de peintre en bâtiment. La «Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi» avait rendu un avis favorable à son embauche par une entreprise locale. Un projet stoppé par l'arbitrage préfectoral. Une femme à la retraite, elle, l'a accueillie chez elle. "J'ai une grande maison, ça me fait mal au cœur en tant que maman de savoir qu'il y a des enfants qui dorment dehors." [[l'association Min'de Rien 86.](#)]

Europe

Les personnes sans-papiers sont environ 4 millions sur le territoire de l'Union européenne, vivant souvent dans des conditions précaires inadmissibles qui rendent impossible le respect des mesures préconisées par l'OMS pour lutter contre la diffusion du coronavirus....

Les évêchés de l'UE souhaitent une réponse commune à la migration forcée. Les principes humanitaires devraient toujours prévaloir. «Personne ne devrait être laissé pour compte surtout pas les migrants dans un bateau de sauvetage». L'UE devrait aider ses États membres à assurer le débarquement rapide et sûr des migrants et des demandeurs d'asile dans le port sûr le plus proche, «qui devrait être un port européen, car les ports libyens ne peuvent être considérés comme sûrs». En effet, comme l'exige le Comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale, les personnes sauvées en mer ne peuvent être débarquées que dans un port sûr. «Les migrants et les demandeurs d'asile sont souvent soumis à la torture, à la violence et à des traitements inhumains lorsqu'ils sont ramenés dans les pays d'où ils ont embarqué». Le pape a rappelé que parmi les nombreuses personnes réfugiées et déplacées, à cause de guerres, de sécheresse et de

famine...beaucoup d'entre eux sont des enfants, qui vivent dans des conditions insupportables, spécialement en Libye et aux frontières entre la Grèce et la Turquie».

Mineurs non accompagnés

13 800 demandeurs d'asiles, en Europe, sont de mineurs non accompagnés (16 800 en 2018 et 92 000 en 2015). 85 % sont des garçons. 9 200 ont 16-17 ans. Ils viennent d'Afghanistan (30 %), de Syrie (10 %), du Pakistan (10 %), de Somalie (5 %), Guinée (5 %), Irak (5 %). 24 % ont introduit leur demande en Grèce, 19% en Allemagne ; 9% en Belgique, 8% aux Pays Bas.

Méditerranée

Dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 mai, 78 migrants secourus par le navire commercial Marina, ont débarqué en Sicile, il a fallu 5 jours de discussion pour que l'Italie donne son accord pour entrer en Sicile. Le sauvetage avait été ordonné par La Valette, mais les autorités maltaises refusaient le débarquement de ces personnes sur son sol, le port étant fermé pour cause de pandémie. Cependant, ce navire marchand n'avait que de respecter le droit international qui le conduisait à sauver des vies en mer.

Allemagne

Pour répondre au manque de main d'œuvre dans le secteur de l'agriculture, les demandeurs d'asile sans permis de travail sont désormais autorisés à occuper un poste dans le domaine de l'agriculture jusqu'au 1er octobre. Cela devrait permettre *"d'ajouter de la main d'œuvre pour les emplois saisonniers dans le secteur de l'agriculture."*

Angleterre

Quelque 107 migrants, dont des enfants, ont été secourus depuis dimanche 3 mai de part et d'autre de la Manche. Ils ont été interceptés et arrêtés par la police française.

Face à la recrudescence des traversées illégales par voie maritime, des discussions sont prévues début mai entre les ministres de l'Intérieur britannique et français. L'Angleterre voudrait s'accorder avec la France sur des moyens plus efficaces, permettant de renvoyer davantage de migrants interceptés côté britannique vers la France.

Le futur partenariat avec le Royaume-Uni devrait comprendre des dispositions en matière de lutte contre les migrations irrégulières. L'Union souhaite aussi développer une « coopération pour lutter contre la migration irrégulière ». Dans les négociations avec le Royaume-Uni, la Commission envisage « d'engager un dialogue avec le Royaume-Uni sur la coopération en matière d'asile », « si le Royaume-Uni le demande et lorsque cela est dans l'intérêt de l'UE ».

Grèce

Le camp de Ristona à 80km au nord d'Athènes a été infecté au coronavirus et placé en quarantaine. Vingt-et-un demandeurs d'asile y sont contaminés.

Gisti-info vient de faire paraître (27 avril 2020) son rapport : «Hot-spot de Samos : l'enfer à la frontière gréco-turque», rapport de missions Gisti/Migreurop 2019 (gisti@gisti.org). Ce rapport décrit la catastrophe humanitaire et la situation de non-droit qui caractérisaient déjà la condition des exilés à la fin de l'année 2019 sur l'île de Samos, l'un des cinq hot-spots grecs, avant l'enterrement de l'accord UE-Turquie et l'irruption de la pandémie du COVID 19.

« Le 22 mars 2020, les autorités grecques ont annoncé le confinement forcé des exilés dans les camps grecs, y compris les hotspots. La surpopulation rendant la prévention de la propagation du virus pratiquement impossible, ces mesures exposent délibérément ces personnes à un risque grave et imminent de contamination »

Le dimanche 3 mai, les autorités grecques ont transféré, à bord de ferries, du camp de Moria, sur

l'île de Lesbos vers le port du Pirée près d'Athènes, 392 migrants (personnes vulnérables). Deux mille autres devraient également être évacués vers la Grèce continentale dans les semaines à venir.

A Moria dimanche 3 mai a été inauguré un centre médical installé dans le camps, afin d'y effectuer des tests de dépistage pour les demandeurs d'asile.

"Les mesures de confinement pour les personnes vivant dans les camps de migrants et les centres d'accueil en Grèce sont prolongées jusqu'au 21 mai", a déclaré le ministère de l'Immigration et de l'asile.

Malte

Depuis le début de l'année, 1200 migrants ont été secourus et accueillis à Malte. Près de 200 migrants secourus par deux navires maltais la semaine dernière sont toujours bloqués en mer après le refus de La Valette d'autoriser leur débarquement. Malte constate que l'Union Européenne ne respecte pas ses engagements de répartition des migrants.

Asie – Afrique

Le Coronavirus et les migrants et réfugiés ?

Très touché par l'épidémie de coronavirus, l'**Iran** accueille près d'un million de réfugiés et peut-être le double de sans-papiers. Lors des conflits armés, les systèmes de santé publique et les infrastructures sont a minima très perturbés et au pire dévastés, grevant la prévention et la surveillance des maladies épidémiques tout en favorisant leur survenue par la dégradation des conditions sanitaires. Les exemples d'épidémies liées à des conflits ne manquent pas : choléra un peu partout, poliomyélite en Syrie, paludisme au Soudan du sud, dengue au Yémen, Ebola et même rougeole en RDC. le système de santé du **Liban** (avec des déplacés internes), de l'**Afghanistan** ou de l'**Irak** n'ont pas les moyens de santé publique adéquats, sans parler du drame syrien masqué dans les médias par le début de l'épidémie : *« Un paquebot de touristes attire plus l'attention de la presse et des politiques que trois millions de personnes continuellement bombardées à Idlib »*

Retour aux origine : Témoignage d'Alain Richard

« Quand nous avons commencé en Octobre 2007, nous n'avions pas de plan bien établi. Conscients que d'autres associations étaient actives dans le dossier national des sans-papiers, nous avons voulu focaliser notre action sur le centre de Cornebarrieu que les Toulousains pouvaient voir...Ce que nous savions faire ensemble, c'est être en silence et, pour ceux qui sont croyants, prier. Nous n'avons pas du tout cherché à faire connaître notre initiative qui ne prétendait pas devenir un rassemblement de grande ampleur...Finalement, nous avons pu manifester au grand jour, au cœur de la ville, sans inquiétude, et nous continuons chaque mois...Nous invitons seulement chacun à écouter sa propre conscience... Nous pensons que la situation faite aux étrangers n'est pas une question d'idéologie. La vraie frontière est entre ceux qui acceptent leur humanité et ne veulent pas que leur humanité soit abîmée par leur passivité, et ceux qui acceptent sans rien dire, laissent faire, quitte à perdre progressivement un peu de leur propre dignité au profit d'une fausse tranquillité. L'enjeu est beaucoup plus profond : il s'agit de réveiller l'être humain dans ce qu'il a de plus précieux. » (extrait d'Une vie dans le refus de la violence).

Les événements vont très vite actuellement, Mais cette lettre est mensuelle, Aussi ne peut-elle que mentionner les faits qui ont une certaine continuité, et non le « journalier ». J'ai résumé et restructuré l'ensemble de ces informations à partir de celles qui m'ont été adressées par diverses personnes, par divers cercles de silence ou celles trouvées sur des sites internet. MCG

Il s'agit en quelque sorte d'une revue de presse. Il est facile de retrouver les informations complètes en allant directement sur les sites, parmi lesquels :

<https://omm.hypotheses.org/> - <https://www.lacimade.org/letat-durgence-sanitaire-autorise-t-il-les-violences-envers-les-exile-e-s-et-les-intimidations-envers-les-benevoles/> - <https://www.gisti.org/spip.php?article6379> -

<https://toulouseanticra.noblogs.org/> - <https://abaslescra.noblogs.org/> -

<https://www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2020-04/les-episcopats-de-l-ue-souhaitent-une-reponse-commune-a-la-migra.html> - https://www.jim.fr/e-docs/coronavirus_quid_des_migrants_et_refugies_182079/document_actu_pro.phtml -

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/vienne-plein-confinement-jeunes-migrants-isoles-pries-quitter-territoire-1823012.html> - https://www.lacimade.org/presse/pour-mettre-fin-a-lindignite-regulariser-de-facon-durable-les-personnes-sans-papiers/?utm_source=NL0420&utm_medium=NL&utm_campaign=NL2020&utm_content=contenu -

https://www.lacimade.org/20-organisations-interpellent-le-premier-ministre-pour-defendre-la-liberte-dexpression-des-associations-dans-les-centres-de-retention/?utm_source=NL0420&utm_medium=NL&utm_campaign=NL2020&utm_content=contenu -

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/vienne-plein-confinement-jeunes-migrants-isoles-pries-quitter-territoire-1823012.html> - <https://uk.ambafrance.org/Brexit-Paris-souligne-l-importance-de-cooperation-continue-avec-Londres-sur-la>